

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 DECEMBRE 2021

### **Implantation d'une armoire ENEDID à BRELAT (vers Crouzat)**

Afin de répondre à la demande de la société NEUILLY, la commune donne son autorisation pour l'implantation, sur le domaine communal, d'un poste (Armoire) ENEDIS au lieu-dit BRELAT près de Crouzat.

### **ONF – Coupe de bois : Parcelle 4U en Forêt Communale**

L'Office National des Forêts gère la forêt communale. Le plan de coupe proposé pour 2022 est validé. L'ONF précise que la coupe sera effectuée en préservant la régénéscence des espèces. Les membres du conseil qui le souhaitent pourront participer à l'opération de marquage des bois.

### **Concession avec Assemblia - Bilan au 31 décembre 2020**

Assemblia, anciennement dénommée la Société d'Équipement de l'Auvergne est organisme aménageur de la ZAC « Le Grand Chemin ». Chaque année le concessionnaire remet au concédant le bilan prévisionnel de l'opération actualisé au 31/12/2020 ainsi que le compte rendu annuel d'activité. Le bilan est approuvé. Les négociations sont en cours pour solder l'opération en 2022.

### **Convention de gestion locative avec Auvergne Habitat– Appartements sis 7. Grande Rue**

Bellenaves dispose sur son territoire de 8 appartements en copropriété gérés par Auvergne Habitat, antérieurement gérés par DOM AULIM. La société repreneuse a découvert en novembre que le bail à construction, vieux de 35 ans, arrivait à terme, et donc que la propriété de ces logements revenait de plein droit à la mairie.

Plusieurs scénarios sont envisageables : reprise des logements avec gestion des locataires, gestion confiée à Auvergne Habitat, revente des logements.

Compte tenu des délais très courts pour chiffrer les différentes propositions, la mairie signera une convention avec Auvergne Habitat leur confiant pour une année la gestion locative des biens et la gestion immobilière.

### **Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées**

Le Conseil Départemental recense auprès de chaque commune les chemins ruraux à préserver. Un inventaire complet a été réalisé. Après réunion de concertation, la liste retenue est validée. Sont retenus ;

- 1- chemin de Valignat à Saint-Bonnet-de-Tizon
- 2- chemin de Valignat à Tizon
- 3- chemin longeant la voie ferrée
- 5- chemin de la Presle au CD n° 43 renommé chemin de la Presle
- 6- chemin du CD n° 180 au CD n° 987 dit chemin de Roussange aux Brays renommé chemin du chêne de la Tabatière
- 7- chemin de la voie communale Chenevière au CD n° 180 renommé chemin des Carrières
- 8- chemin de Larras aux Recloux renommé chemin de Larras

10- chemin du Moirat à la Jonchère

▪ Demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

11- chemin de la Chaume

12- chemin des Bavins

13- chemin des Bavins à la Chaume

14- chemin du Camion

15- chemin dit petit chemin de Boussat

16- chemin de Boussat à Chenevière (en remplacement du chemin de Chenevière)

17- chemin des Vaux de Boussat

18- chemin de la Bosse aux Fayes

19- chemin de la route neuve aux Bruyères

20- chemin de la Combe

21- chemin des Veaux de la Presle

22- chemin de Crouzat

23- chemin limitrophe avec Naves

24- chemin du Beyrat

25- chemin de Lager

26- chemin de Maugarat

27- chemin du Puy de Mamin

28- chemin de la Fontraignaut

29- chemin des Grands Champs

30- chemin du Pigeonnier

31- chemin des Vallons

32- chemin des Rozay

33- chemin de Balady

34- chemin de Laléger

35- chemin des Fontenays

36- chemin de Chassat

37- chemin de Champ Blanc

38- chemin de Chassat au Vert Plateau

39- chemin de la Glacière

40- chemin du Bois de la Gane

41- chemin du Bois de l'Aumone

42- chemin des Mas

43- chemin des Mas à la route forestière de Bois Jaumal

44- chemin du Moulinet au Bois Jaumal

▪ Demande le déclassement du PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

007- partie bouchée du chemin des Carrières

4- chemin des Biezs

9- chemin de Chenevière

#### **Demande d'autorisation à négocier la part de contribution financière de Bellenaves au sein du SIESS**

Le SIESS (Syndicat intercommunal d'Équipement scolaire et sportif de Bellenaves, créé en décembre 1971 regroupe 25 communes. Il a pour objet :

- L'entretien, les réparations, la construction, l'extension et l'équipement des installations sportives, scolaires, ainsi que la chaufferie collective biomasse et ses réseaux
- L'installation d'un dispositif de production d'énergie solaire
- La gestion des productions énergétiques solaires et biomasse
- La ville est représentée au sein du SIESS par 4 représentants et le maire assure la présidence.

Lors de l'assemblée générale de 2021, les décisions prises devaient permettre de faire face à la situation déficitaire du Syndicat, à savoir étalement de la dette et emprunts complémentaires.

Cette année, le déficit persiste. Une analyse du budget fait apparaître des dysfonctionnements structurels auxquels il pourrait être remédié moyennant :

- La révision des abonnements au réseau de chaleur
- La facturation du chauffage au coût réel de production
- La sortie du petit gymnase non pris en compte dans les remboursements du département
- La facturation auprès des villes non adhérentes d'un coût élève (39 enfants non pris en compte pour 9 villages).

Ces modifications passent par le changement des statuts du SIESS et une nouvelle convention de chauffage. Il sera demandé que la participation financière de Bellenaves soit calculée à l'identique de la participation des autres villages et non fixée à 45% des dépenses. La maire, Présidente du SIESS est autorisée à négocier pour Bellenaves dans le sens des orientations précitées.

**Désignation d'un maître d'œuvre pour assistance à la municipalité dans la coordination et le suivi des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et des salles de réunions y attenantes.**

Le conseil du 27 octobre a autorisé la recherche d'un maître d'œuvre pour coordonner et suivre les travaux de réhabilitation et de mise en sécurité de la salle des fêtes et des salles de réunion attenantes.

Le BET AACCESS fait une proposition regroupant les BET spécialisés Damien TISSOT pour la partie chiffrage, Eric GUILLET dans le lot plomberie, ventilation, chauffage, le BET L'TECH pour la partie électricité, et Murielle CHEVALIER comme architecte. Le BET AACCESS propose la réalisation d'un descriptif quantitatif et d'une estimation précise pour les lots généraux, la réalisation des descriptifs CCTP/DPGF et des estimations pour les lots techniques, le suivi des travaux, mission DET et OPC, l'assistance à la rédaction des PV de réception. Le conseil valide le choix du BET AACCESS et ses associés pour un montant total de 36 970 € HT.

**Admission en non-valeur**

La Trésorière de Gannat nous a fait part d'un dossier de surendettement au nom de Monsieur GIRAUDEAU Philippe qui a loué un chalet et n'a jamais payé sa dette de 120 € envers le budget village vacances. Suite à la décision de la commission de surendettement de l'Allier d'effacer ses dettes, la collectivité doit annuler le titre émis à son encontre.

**Cimetière : Concession Jean-Baptiste DESFILHES**

Lors des travaux sur les concessions dans le cimetière communal, il n'a pas été retrouvé le titre de concession de Jean-Baptiste DESFILHES. La gratuité de sa concession est accordée en reconnaissance de son implication pour la laïcité et la création de la première école de filles.

**Aliénation ancien mobilier.**

Monsieur Mariaule Philippe vient d'acheter à la commune les bâtiments situés parcelle YO 81 et AS 87-88. Il se porte acquéreur pour un montant de 400 €uros du mobilier qui est resté dans les bâtiments. Le conseil accepte cette cession à la société ARMAT

**Désignation d'un maître d'œuvre pour assistance à la municipalité dans la coordination et le suivi des travaux de réhabilitation du Point Info tourisme et du logement y attenant.**

Le conseil du 27 octobre a autorisé la recherche d'un maître d'œuvre pour coordonner et suivre les travaux de réhabilitation et de mise en sécurité du point Info Tourisme et du logement y attenant.

Le BET AACCESS fait une proposition regroupant les BET spécialisés Damien TISSOT pour la partie chiffrage, Eric GUILLET dans le lot plomberie, ventilation, chauffage, le BET L'TECH pour la partie électricité, et Murielle CHEVALIER comme architecte. Le BET AACCESS propose la réalisation d'un descriptif quantitatif et d'une estimation précise pour les lots généraux, la réalisation des descriptifs CCTP/DPGF et des estimations pour les lots techniques, le suivi des travaux, mission DET et OPC, l'assistance à la rédaction des PV de réception. La proposition de choisir le BET AACCESS et ses associés pour l'assistance de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 11 300 € HT est validée

**Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes et des salles de réunion y attenant.**

Dans l'urgence, une première demande de subventions pour réaliser les travaux de mise en sécurité de la salle des fêtes a été déposée auprès de l'Etat et du Département. Dans un deuxième temps, et parce que le bureau n'était pas disponible en début d'année 2021, il a été demandé une étude globale des travaux nécessaires à une réhabilitation complète du bâtiment dans son ensemble.

Après analyse de l'étude réalisée par le BET AACCESS accompagné d'architecte et de bureaux d'études spécialisés, il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat, du Département et de la Région pour réaliser une deuxième tranche de travaux portant sur la réhabilitation thermique et l'accessibilité et la mise aux normes du bâtiment.

Les travaux salle des fêtes et salles de réunion sont solidaires et constituent une deuxième tranche de travaux. Resteront à réaliser les travaux concernant la salle de danse, la médiathèque, et le logement attenant qui feront l'objet d'une troisième tranche.

Le lancement des travaux pour la deuxième tranche est autorisé, suivant l'échéancier exposé ci-dessous :

- Intervention du bureau d'études pour AMO en 2022
- Début des travaux : dernier trimestre 2022
- Réalisation : 2023

Le montant total des travaux est estimé à 375 393 € HT y compris l'AMO.

La demande de subventions se répartit de la façon suivante :

<b>Montant total des travaux</b>	<b>375 193 €</b>	<b>H. T</b>
Demande ETAT	112 618 € HT	30%
Demande Département	112 618 € HT	30%
Demande Région	75 078 € HT	20%
Part de la commune	75 078 € HT	20%

**Réalisation des travaux du Point Info Tourisme et demande de subventions**

Le bâtiment Point Info Tourisme et le logement y attenant nécessitent des travaux de mise en conformité et d'amélioration thermique. L'objectif est une mise aux normes et la nécessaire recherche d'économie en énergie qui, pour atteindre 35 %, nécessite l'isolation du bâtiment, le renouvellement des huisseries extérieures et le remplacement de la chaudière au fuel actuelle. L'étude menée par BET AACCESS chiffre les travaux à 137 675 € HT, y compris l'AMO. Le conseil reconnaît la nécessité d'effectuer les travaux et autorise la maire à déposer les demandes de subventions permettant la réalisation de ces travaux

- Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

<b>Montant total des travaux</b>	<b>137 675 € H.T</b>	
Demande ETAT	41 299 € HT	30%
Demande Département	41 299 € HT	30%
Demande Région	27 533 € HT	20%
Part de la commune	27 533 € HT	20%

#### Aménagement de la Grange de la rue Traversière

L'Association Bellenavoise « Picus Recycle et Plus » est installée provisoirement dans une salle de l'ancienne mairie. Les futurs travaux d'une part, le succès rencontré dans la vente d'autre part amènent l'association et la mairie à étudier une réponse pérenne. La commune se propose de réhabiliter la grange, située au 2 rue Traversière. L'association pourra ainsi disposer d'un local pour réparation, recyclage, expo et vente dans le centre bourg,

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 35000 € HT, dont 29700 € sont subventionnables. Le plan de financement retenu est le suivant :

#### Plan de financement pour demande de Subvention

<b>Montant éligible auprès des partenaires financiers</b>	<b>29 700.00 € HT</b>
DETR 30 %	<b>8 910.00</b>
Département 30 %	<b>8 910.00</b>
Reste à charge pour la commune	<b>11 880.00</b>

Dépôt du dossier avant le 15/02/22

Fin des travaux : fin année 2022

#### Implantation d'un commerce de produits locaux 2. Place de la Poste

Afin de répondre à la demande de producteurs locaux, la commune a décidé de réhabiliter un local dont elle est propriétaire au 2. Place de la Poste pour en faire un magasin de produits locaux géré par les producteurs.

Les travaux à entreprendre comportent : les branchements électriques Enedis et Consuel pour un montant de 2400 € HT (non éligible aux subventions), le remplacement des menuiseries extérieures face sud, le remplacement menuiseries intérieures, le remplacement de la vitrine et de la porte d'entrée côté place de la poste, les travaux d'électricité, la réalisation d'un espace sanitaire

Le montant total HT se chiffre à 28 500 €, dont 26 100 € HT subventionnables.

#### Plan de financement pour demande de Subvention

<b>Montant éligible auprès des partenaires financiers</b>	<b>26 100.00 € HT</b>
DETR 30 %	<b>7 830.00</b>
Région 20 %	<b>5 220.00</b>
Département 30 %	<b>7 830.00</b>
Reste à charge pour la commune	<b>5 220.00</b>

Dépôt du dossier avant le 15/02/22

Fin des travaux : fin année 2022

## **Implantation d'une armoire ENEDID à BRELAT (vers Crouzat)**

Afin de répondre à la demande de la société NEUILLY, la commune autorise l'installation d'un poste HTA /BTA, ENEDIS, au lieu-dit de BRELAT